Collège & lycée Assomption
Ensemble Scolaire St François d'Assise

TERMINALES

Bienvenue à l'Assomption

Madame, Monsieur,

Pour bien préparer la rentrée 2023, nous vous transmettons quelques informations.

Nous vous remercions de bien vouloir noter ces éléments et nous souhaitons à chacun une bonne fin d'année scolaire.

M Philippe Mercier, Chef d'établissement,	Mme Anne-Claude Sauvage Directrice-Adjointe du lycée	Mr Philippe OLLIVIER Responsable Pédagogique des terminales

Accueil et visite pour les nouveaux élèves venant de l'extérieur – Lundi 4 septembre

- 14h00 : rendez-vous devant l'auditorium.

Rentrée : Mardi 5 septembre

- 9h30 : accueil à l'auditorium
- 10h15 - 11h45 : par classe avec les professeurs principaux et professeurs référents
- 12h --17h : Intégration pour les Terminales (prévoir une tenue de sport et un pique nique sauf les internes)
- Les cours débuteront en Terminale le mercredi 6 septembre conformément aux emplois du temps.

Rentrée Internat Filles

- Les internes pourront accéder à leur chambre le vendredi 1 septembre entre 17h et 19h.

Réunion d'informations aux parents :

- Parents des élèves de Terminale : **Vendredi 15 septembre** de 18h30 à 20h00 à l'auditorium.
  (Vous pouvez vous garer sur la cour des élèves pour les réunions parents)

Fournitures scolaires en Terminale :

Nous ne fournissons pas de liste. Chaque élève utilise ce qu'il préfère (classeurs ou cahiers…..). Nous vous conseillons de ne pas attendre la rentrée pour faire vos achats.

Séjour pour les Terminales en section européenne :

Un voyage sera organisé dans l'année qui nécessite un passeport pour les élèves de section européenne. Merci de faire les démarches nécessaires dès maintenant si votre enfant n'en a pas ou si la date de validité s'arrête en **septembre 2024**.

18 Bd Paul Painlevé – CS 80617 - 35706 Rennes Cedex 7 - Tél : 02.99.36.31.76
Courriel : secretariatlycee@assomption.bzh - Site internet : www.assomption.bzh

Manuels scolaires de TERMINALE:

Le Conseil Régional a souhaité la gratuité des manuels scolaires du lycée. La distribution des livres aux futurs élèves de Terminale sera organisée par l'établissement, aidé de l'APEL, le jour de la rentrée.
Pour les nouvelles familles arrivant à l'Assomption : une caution de 100 euros sera prélevée en 10 fois sur la facture de l'année de terminale et remboursée au départ définitif de l'élève.
Pour les familles déjà à l'Assomption, le prélèvement a déjà eu lieu à l'arrivée de l'élève en Seconde ou Première.
Dans les 2 cas, les familles des élèves boursiers déposeront un chèque de caution de 100 euros qui ne sera pas prélevé. Le chèque est à libeller à l'ordre de « OGEC Assomption ».
Au moment de la reprise des manuels, s'il manque un manuel ou s'il est trop dégradé, il sera facturé du montant du livre neuf pour le renouveler.
Les manuels papier ne sont pas distribués aux élèves qui choisissent de les avoir en format numérique (cf. circulaire jointe)

Informations administratives

- **Transports Scolaires**

  Rennes-Métropole
  Pour les élèves ayant une carte "korrigo", vous pouvez aller sur le site STAR pour recharger votre carte pour la rentrée. Pour les nouveaux élèves arrivant sur Rennes, s'adresser à la STAR.

  Conseil Régional (hors Rennes Métropole) à faire avant le 17 juillet 2023
  Demande de carte de transport ou renouvellement : Inscription en ligne sur le site www.breizhgo.bzh

- **Bourses en lycée**

  Signalez à votre établissement actuel en juin, que votre enfant sera scolarisé à l'Assomption à la rentrée. Le secrétariat du Lycée d'origine se charge du transfert auprès de l'Inspection Académique.

- **Assurance**

  L'Etablissement est assuré au niveau de sa Responsabilité Civile, mais aussi pour tous les élèves dans le cadre d'une garantie Individuelle Accident. Tout sinistre corporel lié à l'Ecole doit être déclaré sous 48 heures à l'établissement scolaire qui possède des pré-formulaires de déclarations d'accident et qui se charge de les transmettre à son assureur par Internet. Cette déclaration doit être signée par le personnel de l'Etablissement ayant fait le constat d'accident. Cette assurance ne vous est pas facturée.

- **Comptabilité – Gestion**

  Sauf avis contraire explicite dans une circulaire de l'établissement, tous les chèques sont à libeller à l'ordre de « OGEC Assomption ».

- **ECOLE DIRECTE**

  Le site Ecole Directe est l'interface entre l'Assomption et vous : informations, documents, factures, notes… Un code d'accès est attribué à chaque famille. Les élèves ont un autre code et n'accèdent pas aux mêmes documents. Les familles et les élèves doivent conserver le code d'accès des années précédentes. Les nouvelles familles arrivant dans l'établissement le recevront par courrier, courant septembre. Les nouveaux élèves recevront un code le jour de la rentrée.

FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT
du jeudi 13 juillet 2023 (soir) au lundi 21 août 2023 (matin)